



Société des eaux thermales  
La Léchère-les-Bains

## CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTE AUX PRESTATIONS D'HEBERGEMENT TOURISTIQUE

Applicables au 1er mars 2026

### 1. CHAMP D'APPLICATION

Les présentes conditions particulières relatives à toutes les ventes de prestations d'hébergement touristique prévalent sur les conditions générales de vente ou les complètent. Il est notamment précisé qu'une prestation d'hébergement touristique ne peut faire l'objet du délai de rétractation, en application de l'article L 221-28 12° du code de la consommation.

Ces conditions particulières s'appliquent pour tout séjour inférieur ou égal à 29 jours calendaires. Elles concernent toutes demandes de réservation individuelles et jusqu'à 14 personnes.

### 2. PRIX, RESERVATION ET CONDITIONS DE REGLEMENT

#### a. Prix

Les tarifs sont valables du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile en cours lors de la conclusion de la vente, sauf évolution de la fiscalité, offre promotionnelle particulière et mise à jour de la documentation commerciale. Les taxes de séjour sont en sus.

Les prix n'intègrent pas les prestations définies comme optionnelles. Le tarif de location comprend les consommations de fluide liées à l'occupation de l'appartement (eau, électricité, etc.).

Les tarifs comprennent les prestations selon l'hébergement et la formule choisie : taxes (sauf taxes de séjour) et services hôteliers inclus détaillés le descriptif complet fourni par le Service Réception lors de la réalisation du devis, ou sur le descriptif de la prestation réservée sur les sites internet de la société.

Les tarifs ne comprennent pas (liste non exhaustive) :

- Le forfait de soins thermaux (sauf s'ils sont mentionnés expressément)
- Le transport jusqu'au lieu de séjour
- Les assurances optionnelles d'annulation et d'assistance
- Les repas non inclus au programme
- Les boissons, pourboires et toutes dépenses à caractère personnel
- Les prestations mentionnées « avec supplément »
- Les taxes de séjour

La SETLL ne garantit aucunement l'attribution d'un studio particulier. En cas de demande spéciale du client ou du curiste, la SETLL fera son maximum pour attribuer le studio demandé. La non attribution du studio demandé ne pourra faire l'objet d'aucune compensation ou indemnité.

## b. Réservation et conditions de règlement

Le bulletin ou la demande de réservation d'un séjour doit être accompagné des arrhes dans les conditions suivantes.

Hébergement	Somme à régler à la réservation
Hébergement de 6 nuits et plus	<ul style="list-style-type: none"><li>• Arrhes de 30% sur le montant total du dossier</li><li>• (Ceci pouvant inclure des prestations de soins, de restauration, de transport ou de loisirs en complément)</li><li>• Solde : à l'arrivée</li><li>• Prise d'une garantie bancaire pour vérifier la solvabilité de la carte</li></ul>
Hébergement de 5 nuits maximum (hors offres commerciales spécifiques)	<ul style="list-style-type: none"><li>• Pas de demande d'arrhes</li><li>• Prise d'une garantie bancaire pour vérifier la solvabilité de la carte</li></ul>

Dans le cadre d'un hébergement en résidence, les arrhes deviennent acompte à compter du 30ème jour ouvrable (inclus) avant la date de début de prestation et le solde du forfait doit être obligatoirement acquitté 30 jours avant la date de début de la prestation. Aucune prestation ne peut être délivrée ou débiter sans paiement préalable. A défaut de paiement complet, il ne pourra être procédé à la remise des clés ou du programme de soins même en cas de présentation.

En cas de retard de paiement et d'absence d'usage d'une faculté d'annulation, la société se réserve la possibilité de considérer la vente comme définitive à compter de cette date et de considérer qu'elle est annulée du fait du client. Les documents relatifs à la réservation (bon de séjour, description du site...) sont adressés après bonne fin des opérations d'encaissement. Les paiements par carte bancaire à partir des sites web sécurisés de la société sont recommandés au Client, cette méthode permettant un meilleur suivi du dossier de réservation. Aucun règlement par chèque ne peut intervenir moins de 30 jours ouvrables avant la date de début de séjour.

## c. Annulation

Toute demande d'annulation par le client doit être adressée par pli postal ou email à l'adresse suivante [radiana@lalecherelesbains.com](mailto:radiana@lalecherelesbains.com), dans les meilleurs délais. Les sommes versées sont remboursées dans les conditions suivantes.

Prestations	Conditions
Hébergement de 6 nuits et plus	<ul style="list-style-type: none"><li>• Annulation plus de 31 jours avant la date de début de séjour : remboursement de la totalité des arrhes</li><li>• Annulation moins de 30 jours calendaires avant la date de début de séjour : aucun remboursement d'arrhes.</li><li>• Non présentation le premier jour de la réservation (no show) : paiement de 100 % du séjour</li></ul>
Hébergement de 5 nuits maximum (hors offres commerciales spécifiques)	<ul style="list-style-type: none"><li>• Annulation plus de 3 jours calendaires avant la date de début de séjour : pas de frais</li><li>• Annulation moins de 3 jours avant la date de séjour : frais d'annulation correspondant à la première nuitée (avec l'ensemble des prestations réservées).</li><li>• Non présentation le premier jour de la réservation (No show) : paiement de 100 % du séjour</li></ul>

Il est rappelé au curiste que l'annulation de sa réservation d'hébergement annule de facto sa réservation thermique, cette dernière étant liée et garantie par la réservation d'hébergement.

Aucune annulation ne peut avoir lieu pour des réservations relatives à des prestations vendues avec la mention « Non échangeables, non modifiables, non remboursables » ou une mention de sens équivalent.

Si pour des raisons indépendantes de son fait, la société doit annuler la prestation, elle s'efforce de proposer une solution alternative. Le client a la faculté de refuser la modification proposée ; les sommes déjà versées correspondant à des prestations non consommées sont alors restituées dans les conditions de l'article 1590 du code civil, à titre indemnitaire forfaitaire et définitif.

#### d. Modification

Toute demande de modification du Client doit être adressée par pli postal ou email à l'adresse suivante [radiana@lalecherelesbains.com](mailto:radiana@lalecherelesbains.com), dans les meilleurs délais au plus tard 30 jours ouvrables avant la date d'arrivée prévue et être acceptée par la société. À défaut d'accord, l'impossibilité de modifier produit les effets d'une annulation à la demande du client.

Les compléments suite à modification (prolongation de la durée d'hébergement, catégorie supérieure d'hébergement...) sont facturés au tarif en vigueur au jour de la réservation, sans frais supplémentaire.

Aucune modification de prestations optionnelles ne peut intervenir moins de 8 jours avant la date de début du séjour.

Aucune annulation ne peut avoir lieu pour des réservations relatives à des prestations vendues avec la mention « Non échangeables, non modifiables, non remboursables » ou une mention de sens équivalent.

Les modifications relatives à la formule de restauration sont visées aux conditions particulières de ventes applicables aux prestations annexes.

En cas de circonstances imprévues, la société se réserve le droit de modifier le contenu des prestations en les remplaçant par des prestations de valeur équivalente ou supérieure. Le client a la faculté de refuser la modification proposée ; les prestations non effectuées lui sont remboursées soit sur une base prorata temporis, soit sur la base prix publics lorsqu'ils sont individualisés, à titre indemnitaire forfaitaire et définitif.

L'indisponibilité d'une installation incluse dans l'un des hébergements de la société ne peut conduire à remboursement, réfaction du prix ou octroi de dommages et intérêts.

#### e. Interruption et prestations non effectuées

Aucun prorata temporis n'est pratiqué en cas d'interruption ou de départ anticipé. Lorsque des prestations n'ont pas pu être effectuées du fait du client (retard...), la société s'efforcera de donner des prestations de remplacement d'une valeur équivalente ou inférieure. Il n'est appliqué aucun abattement ou déduction si les prestations non dispensées n'ont cependant pas pu être remplacées.

### 3. CONDITIONS D'OCCUPATION

#### a. Conditions communes

Les horaires de prise de possession et de libération de l'hébergement mentionnés dans la fiche de confirmation doivent être respectés.

Hébergement	Check In	Check Out
Hôtel	A partir de 15h00	Au plus tard 11h00
Studios et appartements	A partir de 17h00	Au plus tard 10h00

Une nuitée complémentaire est facturée en cas de dépassement. Dans le cas d'horaires indiqués, les arrivées tardives doivent être signalées en temps utile par mail ou téléphone.

Nos établissements touristiques n'étant pas un centre de vacances et de loisirs au sens du décret 2002-883, elles ne peuvent assurer des séjours collectifs ou individuels pour des mineurs de moins de 18 ans, non accompagnés.

Tous les hébergements sont intégralement non-fumeurs.

Un logement est prévu pour un nombre déterminé d'occupants et ne peut pas être habité par un nombre supérieur de personnes (un enfant de plus de 2 ans est considéré comme un occupant).

Les animaux domestiques sont acceptés. L'hébergement d'animaux domestiques doit être déclaré lors de la réservation, et est soumis à supplément tarifaire. Le propriétaire de l'animal est responsable pécuniairement des éventuels dommages causés par son animal. Les animaux de compagnie doivent être tenus en laisse dans les parties communes et les extérieurs (parc thermal compris).

Les Nouveaux Animaux de Compagnie ne sont pas acceptés.

La méconnaissance de l'une de ces dispositions conduit à prononcer l'annulation de la réservation.

Le client s'oblige à jouir raisonnablement (au sens de l'article 26 de la Loi 2014-873) des lieux loués et à se conformer au règlement de l'établissement réservé. Il ne pourra sous-louer ni céder sa location, en tout ou partie.

Dans le cas d'une location en résidence, le client doit contrôler l'inventaire du mobilier dès son entrée dans les lieux et signaler sous 48 heures tout manque ou détérioration. Passé ce délai, tout manque ou détérioration sera réputé du fait de l'occupant actuel qui s'engage à les remplacer ou les rembourser. Plus généralement, le client est responsable de tout dommage occasionné par son fait (obstruction de canalisation, ...) et doit souscrire tout contrat d'assurance lui permettant de couvrir tous ses chefs de responsabilité. En cas d'urgence ou en cas de demande de dépannage par le client, le service entretien se réserve le droit d'entrer dans l'appartement, y compris en l'absence de l'occupant. Le client souffrira les réparations incombant à la société dont l'urgence et la nécessité apparaîtraient pendant la location.

#### b. Restitution du logement à l'issue du séjour

Les objets et linges garnissant les lieux loués devront se trouver dans chaque pièce suivant l'ordre indiqué dans l'inventaire.

La chambre d'hôtel, le studio, l'appartement, devra par ailleurs être restitué dans un état de propreté conforme à un usage normal et respectueux des lieux (vaisselle faite, lave-vaisselle, réfrigérateur et freezer vides, chasse tirée et cuvette des toilettes propre, ...).

Les poubelles doivent être sorties et mis dans les conteneurs disponibles à proximité des hébergements.

En cas de non-respect de ces règles élémentaires de courtoisie, une somme forfaitaire de 120 € sera facturée, pour remise en état de l'hébergements loué.

Les appartements, studios, chambres d'hôtel, doivent être fermés à clef (porte) et fermés de façon complète (fenêtre) en cas d'absence. La société décline toute responsabilité en cas d'effets personnels volés, oubliés ou perdus.

#### c. Etats des lieux et caution

Dans le cas de location de moyenne ou longue durée, un état des lieux est nécessaire.

Un état des lieux d'entrée est réalisé par le client dans les 48h00 à l'aide du formulaire remis par la réception. Il appartient au client de signaler tout manque dans les équipements mis à sa disposition ainsi que tout défaut.

Un état des lieux de sortie sera réalisé, dans la mesure du possible de façon contradictoire. Si l'état des lieux ne peut être fait de manière contradictoire, il sera réalisé par les équipes de la SETLL dans les 48h00 suivant la sortie.

Une caution sera demandée pour chaque location de moyenne ou longue durée. Son montant est fixé annuellement.

#### **4. CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTE APPLICABLES AUX PRESTATIONS ANNEXES DE RESTAURATION**

##### **a. Modification de la formule de restauration**

Pour une formule d'un montant supérieur au montant initialement réservé, aucune indemnité ne sera due.

Pour une formule d'un montant inférieur au montant initialement réservé, une indemnité correspondant à 50 % des repas restants sera demandée.

En cas d'interruption, quel qu'en soit le motif, un remboursement sera effectué, déduction faite d'une somme représentant 50 % du montant des repas non consommés.

Il n'est pas possible de changer une deuxième fois de formule lors du séjour.

##### **b. Formules de restauration, régimes alimentaires et demandes spéciales**

Le restaurant de la société proposant des prestations de pension et de demi-pension ou des abonnements repas, n'ont pas vocation à prendre en compte le régime alimentaire individuel des clients, ni d'un point de vue confessionnel, ni d'un point de vue médical, notamment les régimes sans porc, sans viande, sans gluten, sans lactose, sans sel, sans œuf, végétarien ou végétalien.

Il revient au client de s'assurer, avant conclusion du contrat, que ses demandes particulières pourront être prises en compte par l'établissement. Tout aménagement culinaire demandé fera l'objet d'un supplément tarifaire adapté.

En aucun cas le restaurant ne pourra s'adapter aux demandes formulées après la réservation et la conclusion du contrat.